

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 14

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	2467	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1834	74- Subventions d'exploitation¹¹	168794
Autres fournitures	633	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	10476	-Fonds d'innovation sociale CGLLS	117134
Locations		-FNAVDL	22910
Entretien et réparation	6795	Région(s) :	
Assurance	3586	-	
Documentation	95	Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	3031	-FDUSL	18200
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication	65	-	
Déplacements, missions	2966	Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	1534	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,	1534	-Mistral Habitat	10550
Autres impôts et taxes	0	Fonds européens	
64- Charges de personnel	134253	-	
Rémunération des personnels	92991	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	41262	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières	534	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	1652	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	14847		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	168794	TOTAL DES PRODUITS	168794
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	168794	TOTAL	168794
<p>La subvention de 117134€ représente 69,39% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.